

SÉANCE DU 2 MARS 2020

Séance régulière du conseil sous la présidence de Monsieur Germain Boutin, maire suppléant, tenue le 2 mars 2020 à 19H00 au 1452, route 212 et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Madame Anne Marie Yeates-Dubeau, conseillère au siège no 2
Madame Jacqueline Désindes, conseillère au siège no 3
Monsieur Jeffrey Bowker, conseiller au siège no 4
Monsieur Timothy Morrison, conseiller au siège no 5

Absence

Monsieur Lionel Roy, maire.
Madame Martha Lévesque, conseillère au siège no 6.

Est également présente, madame Lise Houle, directrice générale / secrétaire-trésorière et Mme Isabelle Doyon, adjointe à la directrice générale.

1) Ouverture de la séance

Le maire suppléant constate le quorum et ouvre la séance.

2) Adoption de l'ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Dépôt de l'ordre du jour;
- 3- Adoption et suivi du procès-verbal de la séance régulière du 3 février 2020;
- 4- Dépôt des états financiers et rapport du vérificateur 2019;
- 5- Période de questions;
- 6- Correspondance;
- 7- Autres sujets;
- 8- Paiement des factures;
- 9- Compte-rendu des comités :
 - 9.1 - *Conseillers*
 - 9.2 - *Inspecteur en bâtiment*
 - 9.3 - *Inspecteur en voirie*
 - 9.4 - *Dépôt des p.v. de la MRC;*
- 10- Adoption du règlement 2020-061 sur l'affichage des numéros civiques;
- 11- Dépôt du rapport annuel du service incendie de l'Agglomération;
- 12- Résolution MTQ pour l'entretien du réseau routier local en 2019;
- 13- Abrogation de la résolution 2020-018 et adoption d'une nouvelle résolution suite au rapport du CCU le 22 janvier 2020;
- 14- Vente pour non-paiement de taxes;
- 15- Varia ouvert;
- 16- Période de questions;
- 17- Fin de la séance.

2020-022 résolution no 2020-022

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes, il est résolu que le conseil de la municipalité adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 2 mars 2020.

ADOPTÉE

3) Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 février 2020

2020-023 résolution no 2020-023

Proposé par le conseiller Jeffrey Bowker, appuyé par le conseiller Timothy Morrison, il est résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 3 février 2020 est adopté avec correction.

ADOPTÉE

4) Dépôt des états financiers et rapport du vérificateur 2019

Madame Anne Marie Letarte, associée en vérification de la Firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton dépose le rapport financier 2019 et donne les explications.

2020-024 résolution no 2020-024

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par le conseiller Timothy Morrison, il est résolu que le conseil municipal de Newport approuve et accepte le dépôt du rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice se terminant le 2019-12-31 présenté par Madame Anne Marie Letarte, associée au dossier.

ADOPTÉE

5) Période de question

Monsieur Robert Burns pose une question sur la récupération, le maire suppléant répond.

6) Correspondance

La liste de correspondance portant le numéro 2020-03-02 été remise aux membres du conseil.

2020-025 résolution no 2020-025

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes, il est résolu que la correspondance 2020-03-02 soit déposée aux archives et mis à la disposition de ceux qui désireraient en prendre connaissance.

ADOPTÉE

7) Autres sujets

Mégantic – Invitation à la rencontre annuelle le 26 mars dans une salle multifonctionnelle du centre sportif Mégantic, de 13h00 à 16h00.

2- Société canadienne du cancer – Demande d'appui pour décréter le mois d'avril Mois de la jonquille.

2020-026 résolution no 2020-026

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes, et résolu que le conseil de la municipalité de Newport décrète que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

ADOPTÉE

3- Création Jades – Bruno Maher – Invitation Souper de crabes au profit de l'organisme Dysphasie-Estrie à la Brasserie le Dauphin, mercredi 29 avril.

4- Maison Aube-Lumière – Invitation au souper gastronomique, jeudi le 16 avril, au Centre de Foire de Sherbrooke, 195. \$ le billet.

5- Centre d'Action Bénévole de HFS – Invitation Party Rétro samedi 25 avril à 14h30, Centre communautaire de Dudswell, dans le cadre de la Semaine de l'action bénévole.

6- Centre des Femmes du HSF, La Passerelle et la Galerie d'Art Cookshire-Eaton – Invitation à un concert et exposition dimanche le 8 mars 2020 à compter de 13 heures.

7- Cuisines collectives du HSF – Invitation à 2 rencontres de réflexion collectives sur la création d’une Table de concertation en sécurité alimentaire dans le HSF, le 1^{er} avril et le 30 avril à East Angus.

8- Lyne Maisonneuve – Informe que dans le cadre du concours de la Semaine Québécoise Intergénérationnelle une inscription a été envoyée dans le cadre du mini carnaval à St-Mathias.

8) Paiement des factures

La liste des comptes à payer en date du 2020-02-29 a été remise à tous les membres du conseil municipal.

24	Stanley et Danny Taylor trans.Inc (Matières résiduelles)	4 369.70 \$
26	MRC du HSF (1 ^{er} vers. QP, téléphonie janv fév.)	389.64 \$
32	Nielsens et Fils garage (Essence)	97.31 \$
33	Fonds information sur le territoire (Avis Mutations)	20.20 \$
56	Boutin Fernand (Déneigement hôtel de ville)	750.00 \$
111	SAAQ (Immatriculation tracteur, camionnette)	1 005.80 \$
141	Ville de Cookshire-Eaton (1 ^{er} vers. QP aggro)	50 029.00 \$
257	Régie Haut-Saint-François (Valoris février)	1 840.99 \$
382	Lyne Maisonneuve (Agente ressource)	399.54 \$
501	Laurie Brazel (Concierge février 2020)	300.00 \$
566	Création Jade (Chandails Newport)	1 061.22 \$
567	Therrien Couture Jolie-Cœur (info Aggro Cookshire)	687.55 \$
	Hydro Québec	1 475.21 \$
	Remise de février 2020	2 190.48 \$
	TOTAL DES COMPTES À PAYER :	64 616.64 \$
	LISTE DES CHÈQUES ÉMIS :	
	Salaire du Conseil février 2020	2 952.65 \$
	Salaire de février 2020	5 602.24 \$
	OTJ Saint-Mathias (1 ^{ER} versement)	3 750.00 \$
	TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS :	12 304.89 \$
	TOTAL	76 921.53 \$

2020-027 Résolution no 2020-027

Proposé par le conseiller Timothy Morrison, appuyé par le conseiller Jeffrey Bowker, il est résolu que la directrice générale / secrétaire-trésorière est autorisée à payer les comptes du mois de la municipalité de Newport tel que présentés.

ADOPTÉE

9) Compte-rendu des comités

9.1) conseiller

La conseillère Désindes informe que le brunch se tiendra le 29 mars prochain. Le mini carnaval de février a été un succès.

9.2) inspecteur en bâtiment

Aucun rapport n’a été remis.

9.3) inspecteur en voirie

Aucun rapport à remettre.

9.4) dépôt des procès-verbaux de la M.R.C.

Aucun procès-verbal n'a été remis.

10) Adoption du règlement 2020-061 sur l'affichage des numéros civiques

**Province de Québec
Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François
Municipalité de Newport**

Règlement no 2020-061

AFFICHAGE DES NUMÉROS CIVIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ.

ATTENDU qu'en vertu de l'article 6.7, paragraphe 5, de la Loi sur les compétences municipales, les municipalités peuvent adopter un règlement pour régir le numérotage des bâtiments;

ATTENDU que le présent règlement abroge et remplace les règlements à cet effet;

ATTENDU qu'il y a lieu d'appliquer la numérotation civique sur l'ensemble du territoire de la municipalité de façon à permettre de localiser plus facilement chaque bâtiment;

ATTENDU qu'en cas d'urgence, il est essentiel que le numéro d'identification civique du bâtiment soit bien visible pour tous les intervenants (policiers, pompiers et ambulanciers);

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par le conseiller, lors de la séance régulière du 3 février 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par le conseiller Timothy Morrison,

ET décrété et statué ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante;

ARTICLE 2

Tout terrain localisé dans la municipalité de Newport et possédant un bâtiment fera l'objet du présent règlement;

ARTICLE 3

3.0 L'acquisition et l'installation d'un poteau avec une plaquette de numéro civique, en marge avant desdits bâtiments, terrains et/ou voies routières relèvent de la municipalité;

3.1 Le coût d'acquisition et d'installation desdits poteaux avec une plaquette de numéro civique seront assumés par la municipalité;

3.2 Le numéro qui apparaîtra sur chacun des poteaux avec une plaquette de numéro civique correspondra au numéro civique qui aura été attribué préalablement par le service d'urbanisme de la municipalité;

3.3 Chaque propriétaire doit s'assurer que la plaquette de numéro civique ne soit obstruée d'aucune façon;

3.4 Dans le cas où un poteau avec une plaquette de numéro civique serait enlevé, déplacé, modifié et endommagé par le contribuable ou un entrepreneur engagé par le contribuable, son remplacement se fera par la municipalité aux frais du contribuable;

3.5 Dans le cas où un poteau avec une plaquette de numéro civique serait enlevé, déplacé, modifié et endommagé par les employés municipaux ou un entrepreneur qui est engagé par la municipalité ou par l'usure normal avec les années, son remplacement se fera par la municipalité aux frais de la municipalité;

3.6 Les poteaux avec une plaquette de numéro civique seront installés à l'entrée de chaque propriété, plus spécifiquement à l'intérieur d'une lisière de trois (3,0) mètres de profondeur de la voie publique et du chemin privé;

ARTICLE 4

Le responsable de l'application des ce règlement est le technicien en urbanisme et en environnement.

ARTICLE 5

Quiconque contrevient à une disposition du présent règlement commet une infraction et est passible des amendes suivantes :

- Pour une première infraction, après un préavis de trente (30) jours, l'amende est d'au moins cent dollars (100\$) et d'au plus cinq cents dollars (500\$) s'il s'agit d'une personne physique et d'au moins trois cents (300\$) et d'au plus mille dollars (1000\$) s'il s'agit d'une personne morale
- Pour une infraction subséquente à une même disposition dans une période de deux (2) ans de la première infraction, après un préavis de trente (30) jours, l'amende est d'au moins trois cents dollars (300\$) et d'au plus mille dollars (1000\$) s'il s'agit d'une personne physique et d'au mois cinq cents (500\$) et d'au plus mille cinq cents dollars (1500\$) s'il s'agit d'une personne morale.

ARTICLE 6

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ à l'unanimité.

11) Dépôt du rapport annuel du service incendie de l'Agglomération

Le rapport n'a pas été déposé par le service de l'agglomération, aussi l'adoption par résolution est reportée.

12) Résolution MTQ pour l'entretien du réseau routier local en 2019

La directrice générale informe qu'une résolution doit être adoptée pour attester et confirmer l'utilisation des frais admissibles au cours de l'année 2019 sur les routes locales.

2020-028

Résolution no 2020-028

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 475 642\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

Considérant que suite aux changements apportés par le ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMOT), la municipalité doit attester et confirmer l'utilisation de cette somme;

Considérant que la compensation annuelle allouée à la Municipalité de Newport vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situées sur ces routes dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Considérant que Monsieur le maire suppléant demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

Par conséquent, il est proposé par le conseiller Jeffrey Bowker, appuyé par le conseiller Timothy Morrison, et résolu que la municipalité de Newport atteste le bilan présenté par la secrétaire totalisant les frais admissibles encourus au cours de l'année 2018 sur des routes locales de niveau 1 et 2, conformément aux objectifs de Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

13) Abrogation de la résolution 2020-018 et adoption d'une nouvelle résolution suite au rapport du CCU le 22 janvier 2020

La directrice générale informe que l'adoption de la résolution 2020-018 recommandant l'acceptation de la dérogation 2020-01-01 aurait être présenté à la séance de mars et non en février afin d'allouer le temps indiqué sur l'avis public, aussi l'inspecteur en bâtiment demande que la résolution 2020-018 soit abrogée et remplacée.

2020-029 Résolution no 2020-029

Proposé par le conseiller Timothy Morrison, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau et résolu que la résolution 2020-018 soit abrogée et remplacée.

2020-030 Résolution no 2020-030

ATTENDU que la Ferme Charpentier SENC située au 1198 route 210 dépose une demande de dérogation numéro 2020-01-01 qui consiste à accepter la haie brise vent qui sera à sa pleine capacité dans 6-8 ans, le temps que les arbres atteignent la hauteur et la densité requise et ainsi éviter les amendes de non-conformité du ministère de l'environnement;

ATTENDU qu'en appliquant le facteur F 0.7, une distance requise de 660.8 mètres est conforme à la réglementation;

ATTENDU que la direction des vents dominants souffle vers le nord-est et que le périmètre urbain est du côté ouest.

ATTENDU qu'une majeure partie de la haie brise vent est implantée depuis 2001 dont la hauteur varie entre 5 et 14 mètres selon les rangées située du côté ouest du bâtiment, l'autre section implantée en 2017 vers le sud du bâtiment;

ATTENDU que le propriétaire a l'obligation de maintenir en bonne état, la haie brise vent et qu'aucune plainte n'a été reçue concernant les odeurs dans le périmètre urbain;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Timothy Morrison,

appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau et résolu que la municipalité de Newport accepte la dérogation 2020-01-01, le 2 mars 2020.

ADOPTÉE

14) Vente pour non-paiement de taxes

Le conseil municipal prend connaissance de la liste d'arrérages pour non-paiement de taxes.

2020-031 résolution no 2020-031

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par le conseiller Timothy Morrison, il est résolu que le conseil de la municipalité de Newport donne le mandat à la MRC du Haut Saint-François de vendre pour le non paiement des taxes la propriété suivante :

MATRICULE	NOM	ADRESSE	IMMEUBLE	TAXES DÙ	INTÉRÊT	TOTAL
2927-03-9087	Fréchette, serge JR, Nick	1518. route 212	5 000 646	7 109.80 \$	1 283.23 \$	8 393.035 \$

ADOPTÉE

15) Varia ouvert

Le conseiller Morrison suggère d'envoyer un circulaire d'informations pratiques aux propriétaires de boisés sur le territoire.

16) Période de Questions

Monsieur Robert Burns pose une question sur la pose de borne civique dans un chemin sans issu.#

17) Fin de la séance.

2020-032 Résolution no 2019-032

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par le conseiller Timothy Morrison, il est résolu que la séance soit levée à 20H10.

ADOPTÉE

La signature par le maire suppléant du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Germain Boutin, maire suppléant

Lise Houle,
Directrice générale / secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT (Code Municipal, art. 961)
Je soussignée, Lise Houle, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance. Donné ce 2 mars 2020.

Lise Houle, directrice générale et secrétaire-trésorière